

## Délibération n° 2018-01-49

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

### Objet

Rachat de la maison  
située sur la  
commune de  
Nonette-Orsonnette  
à l'EPF-Smaf en vue  
de sa rétrocession

### Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

### Date de convocation

22 février 2018

### Date d'affichage du compte-rendu

8 mars 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 94  
Votants : 102  
Pour : 102  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETEILH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrick à PEITHEIL Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (24) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHALLET Vincent ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

**CONSIDÉRANT** que l'EPF-Smaf avait acquis, pour le compte de l'ancienne communauté de communes du Lembron Val d'Allier, une ancienne maison d'habitation de trois niveaux, cadastrée section A numéro 1293 située 7 place Saint-Laurent sur la commune de Nonette-Orsonnette, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que ce bâtiment est aujourd'hui vacant et dans un état de dégradation important ;

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération a réalisé des démarches afin d'étudier la faisabilité d'un projet de réhabilitation du bien en vue de la création de logements sociaux, et que ces démarches sont restées infructueuses eu égard à l'état désastreux du bien qui présente un danger immédiat pour les riverains ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire a donc souhaité procéder à la mise en vente de ce bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** qu'après diffusion de l'offre de cession, et compte tenu de l'état général du bâtiment (défaut d'étanchéité, couverture et charpente endommagées...) et des travaux à réaliser, une proposition d'acquisition au prix de 8 000 € a été adressée à API le 18 décembre 2017 par Monsieur Frédéric BERNARD, demeurant 212 boulevard Gustave Flaubert 63000 Clermont-Ferrand ;

**CONSIDÉRANT** que la cession de ce bien permet aussi à la communauté d'agglomération de se libérer des frais conséquents d'entretien et de conservation de ce bien ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est donc proposé au conseil communautaire de racheter ce bien à l'EPF-Smaf afin de pouvoir le rétrocéder à Monsieur Frédéric BERNARD, et que cette transaction et la rétrocession seront réalisées par acte notarié ;

**CONSIDÉRANT** que le prix de cession hors TVA s'élève à 51 158,82 €, et que sur ce montant, s'ajoutent des frais d'actualisation pour 51,49 € dont le calcul a été arrêté au 1<sup>er</sup> septembre 2018, et une TVA de 10,30 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 51 220,61 € ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 46 109,63 € au titre des participations (2017 incluse), et que le capital restant dû est de 5 110,98 € TTC ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est précisé que ce prix ne tient pas compte des diagnostics nécessaires avant toute revente de bâti, dont le paiement sera réclamé par l'EPF-Smaf à la communauté d'agglomération lors du bilan de gestion des immeubles ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter le rachat par acte notarié du bâtiment cadastré section A numéro 1293 situé sur la commune de Nonette-Orsonnette ;
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- d'accepter la rétrocession de ce bâtiment à Monsieur Frédéric BERNARD au prix de 8 000 € ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE, pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018



Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180309-DEL\_2018\_01\_49-DE